



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des examens et concours

DEC

Service des concours

Affaire suivie par :

Virginie OUABA

Tél : 04 93 53 70 89

Mél : ce2@ac-nice.fr

Nice, le 30 septembre 2025

53, avenue cap de Croix
06181 Nice cedex 2

TEST D'APTITUDE AU SAUVETAGE AQUATIQUE (cf. Circulaire n°2019-100 du 1-7-2019)

Le rectorat de NICE organise une épreuve d'aptitude au sauvetage aquatique à l'attention des candidats aux différents concours de recrutement de l'enseignement public et privé sous contrat en EPS, pour les fonctionnaires de catégorie A candidats à un détachement dans le corps des professeurs d'éducation physique et sportive ou dans le corps des professeurs agrégés afin d'enseigner l'EPS, pour les agents contractuels de l'enseignement public et privé sous contrat ou maître délégué en EPS n'ayant pas validé cette qualification, ainsi que pour les personnels titulaires candidats à la liste d'aptitude PEPS, qui ne disposeraient pas d'un justificatif de qualification conforme aux dispositions en vigueur.

Une session unique sera organisée **le lundi 26 Janvier 2026 à partir de 7h45 à la piscine Jean Médecin 178 Rue de France, 06000 Nice**, pour les candidats qui n'auraient pas validé cette qualification.

Tous les candidats devront fournir au secrétariat du jury, avant le début du test de sauvetage aquatique, une pièce d'identité et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation **datant de moins d'un an. Les candidats qui ne produiront pas ce certificat ne seront pas autorisés à réaliser le test.**

En fonction des règles en vigueur, ils devront se munir de leur passe sanitaire pour pouvoir se rendre dans l'enceinte de la piscine.

Descriptif de l'épreuve :

Parcours de 100 mètres à réaliser en continuité, sans reprise d'appui au bord du bassin, dans un temps inférieur à 3 minutes et 45 secondes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau par un plongeon ;
- se déplacer sur une distance de 25 mètres en nage libre en surface ;
- puis se déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le repère des 5 mètres (drapeaux) jusqu'à 12,50 mètres (matérialisé au fond du bassin) ;
- puis se déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le milieu du bassin (12,50 mètres) jusqu'au repère des 5 mètres (drapeaux) ;
- puis se déplacer et s'immerger pour rechercher un mannequin qui repose à 2,50 mètres du bord sur le T matérialisé au fond du bassin ;
- puis remonter le mannequin en surface et le remorquer sur la totalité du 25 mètres, dos du mannequin orienté en direction du buste du sauveteur.

Le mannequin doit être de modèle réglementaire taille adulte, doit être immergé entre 1,80 mètre et 3 mètres de profondeur. Sa position d'attente au fond de l'eau est indifférente.

Lors du remorquage, le mannequin doit avoir **en permanence** les voies aériennes dégagées, pour cela la face (visage du mannequin) doit se trouver **au-dessus du niveau de l'eau**.

À chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé ; il est interdit de s'accrocher.

L'épreuve est accomplie sans reprise d'appui ni au fond ni au bord du bassin sur la totalité du parcours.

Cependant, il est autorisé de prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.

L'épreuve doit être réalisée en maillot de bain. **Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.**

Le test n'est pas validé si :

- le candidat n'effectue pas un départ plongé ;
- le candidat reprend appui au sol ou sur la ligne durant la partie nagée ou s'il s'accroche au mur durant le virage (il ne peut toucher que la paroi verticale du bassin) ;
- le candidat touche le sol durant le trajet en apnée ;
- le candidat émerge avant les deux 7,50 mètres en apnée ;
- le mannequin est transporté momentanément ou en continu voies aériennes orientées vers le fond (mannequin à l'envers) ;
- le dos du mannequin n'est pas orienté en direction du buste du sauveteur ;
- les voies aériennes du mannequin passent momentanément sous la surface de l'eau. Des éclaboussures ou des vagues générées par le déplacement ne sont éliminatoires que si les voies aériennes sont sous la surface de l'eau ;
- le candidat ne touche pas le mur à l'arrivée ou s'il perd le contrôle du mannequin à l'approche du mur (lâche le mannequin et touche le mur simultanément par exemple).

A titre indicatif, vous pouvez consulter la présentation vidéo du test réalisée par l'académie de Poitiers (<http://ww2.ac-poitiers.fr/eps/spip.php?article632>).

Si vous n'avez pas validé cette certification et que vous souhaitez participer à cette session, vous êtes priés de renvoyer la fiche d'inscription à l'adresse ce2@ac-nice.fr avant le mercredi 17 décembre 2025, délai de rigueur.

La cheffe du service des concours

Ons CHEDLY

FICHE DE CANDIDATURE
TEST D'aptitude au sauvetage aquatique
SESSION 2026

A renvoyer par courrier électronique **avant le mercredi 17 décembre 2025** délai de rigueur à l'adresse :
ce2@ac-nice.fr

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Poste(s) pour le(s)quel(s) vous faites acte de candidature :

- _____

- _____

- _____

Vous devrez obligatoirement vous présenter au moment de l'épreuve, en possession :

- D'une pièce d'identité valide.
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation datant de moins d'un an
- En fonction des règles en vigueur, des précisions pourront vous être apportées.

A _____, le ____ / ____ / 2025

Signature